

COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 FEVRIER 2001

**La séance est ouverte à
dix-huit heures trente minutes, sous la
Présidence de Monsieur Joël MONIER,
Maire de Mennecy**

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 février 2001

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En Exercice : 33

Présents à la séance : 25

Convoqués le : 15 février 2001

L'an deux mille un, le 22 février à dix-huit heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt cinq, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

M. Joël MONIER, Maire

Mesdames, Messieurs :

Michel MARTIN, Jean-Claude GILLES, Daniel PERRET, Monique GODEFROY, Marie-claude RASCOL Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Joëlle DAUDIN, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Alain LE QUELLEC, Alain CROULLEBOIS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Hervé MARBEUF, Valérie FRENARD, Danièle MULLER, Elizabeth DOUSSAIN, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU, Claude GARRO, Conseillers Municipaux.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Pouvoirs :

M. André PINON, Conseiller Municipal, pouvoir à Mlle Valérie FRENARD
Me Geneviève RICKEBUSCH, Conseiller Municipal, pouvoir à M. Joël MONIER
M. Daniel BAZOT, Conseiller Municipal, pouvoir à M. Daniel PERRET
M. Daniel MOIRE, Conseiller Municipal, pouvoir à M. Jean-Claude GILLES
Me Nadège DEVILLE, Conseiller Municipal, pouvoir à M. Hervé MARBEUF
Me Ana MARQUES-HENRIQUES, Conseiller Municipal, pouvoir à Me Chantal LANGUET
Me Christine COLLET, Conseiller Municipal, pouvoir à M. Claude GARRO

Absents :

M. Michel VAUGARNY, Conseiller Municipal

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Nicole PASSEFORT, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



VILLE DE MENNECEY

91540 - (ESSONNE)

☎ 01.69.90.80.30
FAX 01.64.57.00.41

ADRESSE POSTALE :
BOITE POSTALE N° 1
91541 MENNECEY CEDEX

JM/CS

Mennecey, le 15 février 2001

Chère Collègue,
Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en MAIRIE CENTRALE - Salle du Conseil Municipal :

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 22 février 2001 à 18 h 30

ORDRE DU JOUR

I - URBANISME - ASSAINISSEMENT Rapporteur : Daniel PERRET

- 1°) Z.A.C. DE MONTVRAIN - Vente d'un terrain à Monsieur CROUILLEBOIS
- 2°) Z.A.C. DE MONTVRAIN - Vente d'un terrain au cabinet DAUVISSAT
- 3°) Z.A.C. DE MONTVRAIN - Vente d'un terrain à la SCI des notaires de Mennecey
- 4°) Z.A.C. DE MONTVRAIN - Vente d'un terrain à la société JMB
- 5°) Z.A.C. DE MONTVRAIN - Vente d'un terrain à Madame GAMAIN
- 6°) Dossier de demande de subvention pour dernière tranche équipement en réseau séparatif sur la commune : Chemin de la Manufacture, rue de l'Abreuvoir, haut de la rue de la Fontaine, portion de la rue Champoureux
- 7°) Bassin de tournenfiles : convention portant transfert de la propriété du bassin au S.I.A.R.C.E et définissant les modalités de gestion et d'entretien ultérieur du bassin
- 8°) Dotation globale d'équipement 2001

.../...

II - FINANCES**Rapporteur : Joël MONIER**

9°) Dotation globale d'équipement 2001 concernant le secteur scolaire

10°) Indemnité de fonction du Maire

III - AFFAIRES GENERALES**Rapporteur : Joël MONIER**

11°) Attributions du Maire exercées par délégation du conseil municipal

12°) Elections des délégués de la commune auprès des syndicats intercommunaux :

- S.I.A.R.C.E (2 délégués titulaires, 2 délégués suppléants)
- S.I.E.P (2 délégués titulaires, 2 délégués suppléants)
- S.I.C.A.M.E (3 délégués titulaires)

IV - DIVERS

13°) Complément aux élections des délégués de la commune auprès des syndicats intercommunaux :

- S.I.R.E.D.O.M (1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant)
- S.I.E.R.M.E (2 délégués titulaires, 2 délégués suppléants)
- R.M.B (2 délégués titulaires)



Joël Monier

Joël MONIER
Maire

POUVOIR**Je soussigné**

Agissant en qualité de

Déclare constituer pour mon mandataire

Monsieur ou Madame,

à l'effet de me représenter, participer à toutes délibérations et prendre toutes décisions ou formuler toutes contestations lors de la réunion du Conseil Municipal du

Fait à MENNECY, le**Signature****N.B : Faire précéder la signature de la mention «Bon pour Pouvoir»**

Le Maire Joël MONIER informe le Conseil Municipal que le point 5 (vente d'un terrain à Madame GAMAIN) est retiré. Il sera représenté ultérieurement après un complément d'informations.

I - URBANISME - ASSAINISSEMENT

Rapporteurs : Alain LE QUELLEC du point n°1 au n°5
Daniel PERRET du point n°6 au n°8

1°) Z.A.C. DE MONTVRAIN - Vente d'un terrain à Monsieur CROUILLEBOIS

Elizabeth DOUSSAIN demande pourquoi la société Royal Canin a payé 110 FHT /m² alors que l'entreprise CROUILLEBOIS a une proposition à 100 FHT /m².

Claude GARRO et Elizabeth DOUSSAIN demandent un complément de documentations prouvant que les entreprises sont bien menneçoises.

Adopté à la majorité :

Pour : 27 - André PINON, Michel MARTIN, Joël MONIER, Jean-Claude GILLES, Daniel PERRET, Monique GODEFROY, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Joëlle DAUDIN, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain LE QUELLEC, Alain CROUILLEBOIS, Jacques DUVERNE, Bernard MARTY, Sophie BERNARD, Hervé MARBEUF, Valérie FRENARD, Nadège DEVILLE, Ana MARQUES-HENRIQUES,

Claude GARRO, Christine COLLET

Abstentions : 5 - Danièle MULLER, Elizabeth DOUSSAIN, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU,

Absent : 1 - Michel VAUGARNY

2°) Z.A.C. DE MONTVRAIN - Vente d'un terrain au cabinet DAUVISSAT

Elizabeth DOUSSAIN aimerait savoir qui va exploiter cet établissement.

Jean-Paul REYNAUD demande que l'on ne vote pas cette délibération et qu'elle soit retirée de l'ordre du jour. Cette délibération fait l'objet d'un vote.

Adopté à la majorité :

Pour : 25 - André PINON, Michel MARTIN, Joël MONIER, Jean-Claude GILLES, Daniel PERRET, Monique GODEFROY, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Joëlle DAUDIN, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain LE QUELLEC, Alain CROUILLEBOIS, Jacques DUVERNE, Bernard MARTY,

IER
Maire

Sophie BERNARD, Hervé MARBEUF, Valérie FRENARD, Nadège DEVILLE, Ana MARQUES-HENRIQUES,

Abstentions : 2 - Claude GARRO, Christine COLLET
Ne participent pas au vote : 5 - Danièle MULLER, Elizabeth DOUSSAIN, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU,

Absent : 1 - Michel VAUGARNY

3°) Z.A.C. DE MONTVRAIN - Vente d'un terrain à la SCI des notaires de Mennecy

Maître GILLES, par inadvertance, prend part au vote. Suite à la réaction de l'opposition celui-ci se rétracte et ne prend plus part au vote.

Adopté à la majorité :

Pour : 24 - André PINON, Michel MARTIN, Joël MONIER, Daniel PERRET, Monique GODEFROY, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Joëlle DAUDIN, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain LE QUELLEC, Alain CROULLEBOIS, Jacques DUVERNE, Bernard MARTY, Sophie BERNARD, Hervé MARBEUF, Valérie FRENARD, Nadège DEVILLE, Ana MARQUES-HENRIQUES,

Abstentions : 2 - Claude GARRO, Christine COLLET,

Contre : 5 - Danièle MULLER, Elizabeth DOUSSAIN, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU,

Ne participe pas au vote : 1 - Jean-Claude GILLES,

Absent : 1 - Michel VAUGARNY

4°) Z.A.C. DE MONTVRAIN - Vente d'un terrain à la société JMB

A la demande de l'opposition, la délibération est reportée pour un complément d'informations.

6°) Dossier de demande de subvention pour dernière tranche équipement en réseau séparatif sur la commune : Chemin de la Manufacture, rue de l'Abreuvoir, haut de la rue de la Fontaine, portion de la rue Champoreux

Adopté à l'unanimité

7°) Bassin de tournenfiles : convention portant transfert de la propriété du bassin au S.I.A.R.C.E et définissant les modalités de gestion et d'entretien ultérieur du bassin

Adopté à l'unanimité

8°) Dotation globale d'équipement - exercice 2001

Adopté à la majorité :

Pour : 27 - André PINON, Michel MARTIN, Joël MONIER, Jean-Claude GILLES, Daniel PERRET, Monique GODEFROY, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Joëlle DAUDIN, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain LE QUELLEC, Alain CROULLEBOIS, Jacques DUVERNE, Bernard MARTY, Sophie BERNARD, Hervé MARBEUF, Valérie FRENARD, Nadège DEVILLE, Ana MARQUES-HENRIQUES,

Claude GARRO, Christine COLLET

Abstentions : 5 - Danièle MULLER, Elizabeth DOUSSAIN, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU,

Absent : 1 - Michel VAUGARNY

II - FINANCES

Rapporteur : Joël MONIER

9°) Dotation globale d'équipement 2001 concernant le secteur scolaire

Adopté à la majorité :

Pour : 27 - André PINON, Michel MARTIN, Joël MONIER, Jean-Claude GILLES, Daniel PERRET, Monique GODEFROY, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Joëlle DAUDIN, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain LE QUELLEC, Alain CROULLEBOIS, Jacques DUVERNE, Bernard MARTY, Sophie BERNARD, Hervé MARBEUF, Valérie FRENARD, Nadège DEVILLE, Ana MARQUES-HENRIQUES,

Claude GARRO, Christine COLLET

Abstentions : 5 - Danièle MULLER, Elizabeth DOUSSAIN, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU,

Absent : 1 - Michel VAUGARNY

10°) Indemnité de fonction du Maire

Monsieur Joël MONIER, par solidarité avec les adjoints au Maire, renonce à percevoir cette indemnité. La délibération est donc annulée.

III - AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Joël MONIER

11°) Attributions du Maire exercées par délégation du conseil municipal

Adopté à la majorité :

Pour : 25 - André PINON, Michel MARTIN, Joël MONIER, Jean-Claude GILLES, Daniel PERRET, Monique GODEFROY, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Joëlle DAUDIN, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain LE QUELLEC, Alain CROULLEBOIS, Jacques DUVERNE, Bernard MARTY, Sophie BERNARD, Hervé MARBEUF, Valérie FRENARD, Nadège DEVILLE, Ana MARQUES-HENRIQUES,

Claude GARRO, Christine COLLET

Ne participent pas au vote : 5 - Danièle MULLER, Elizabeth DOUSSAIN, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU,

Absent : 1 - Michel VAUGARNY

12°) Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein des syndicats

Il y a lieu de modifier la représentation des délégués au sein de divers syndicats, compte tenu de l'installation du nouveau conseil municipal lors de la séance du Dimanche 11 février 2001.

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués du conseil municipal au sein des syndicats :

1 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET DE RESTAURATION DE COURS D'EAU (S.I.A.R.C.E)

Election à bulletins secrets.

Délégués titulaires : Daniel PERRET
Chantal LANGUET

Délégués suppléants : Monique GODEFROY
Sophie BERNARD

Adopté à la majorité absolue au premier tour :

Pour : 25
Blanc : 7
Absent : 1

Le Maire demande aux élus s'ils acceptent que les votes suivants soient à main levée :
Consensus général majorité - opposition.

2 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION (S.I.E.P)

Délégués titulaires : Joël MONIER
Daniel PERRET

Délégués suppléants : Michel MARTIN
Alain LE QUELLEC

Adopté à la majorité absolue au premier tour :

Pour : 25
Blanc : 7
Absent : 1

3 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE MENNECY (S.I.C.A.M.E)

Délégués titulaires : Joël MONIER
Daniel PERRET
Daniel BAZOT

Adopté à la majorité absolue au premier tour :

Pour : 25
Blanc : 7
Absent : 1

4 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA REVALORISATION ET L'ELIMINATION DES DECHETS ET DES ORDURES MENAGERES (S.I.R.E.D.O.M)

Délégué titulaire : Daniel BAZOT

Délégué suppléant : Chantal LANGUET

Adopté à la majorité absolue au premier tour :

Pour : 25
Blanc : 7
Absent : 1

5 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE LA REGION DE MENNECY ET DES ENVIRONS (S.I.E.R.M.E)

Délégués titulaires : Daniel PERRET
Daniel BAZOT

Délégués suppléants : Alain LE QUELLEC
Bernard MARTY

Adopté à la majorité absolue au premier tour :

Pour : 25
Blanc : 7
Absent : 1

6 - SYNDICAT LAMOURA RIS-MENNECY-BONDOUFLE (R.M.B)

Délégués titulaires : Joëlle DAUDIN
Hervé MARBEUF

Adopté à la majorité absolue au premier tour :

Pour : 25
Blanc : 7
Absent : 1

13°) Questions orales de Monsieur GANDARD, représentant la liste "Mennecy Maintenant"

Monsieur MONIER remercie Monsieur GANDARD concernant le caractère professionnel de ses remarques et indique que suite au changement de logiciel du service financier de la commune, le personnel est actuellement en formation. Il est donc impossible techniquement de fournir une réponse.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 février 2001 est approuvé.

13°) Questions orales de Monsieur GANDARD, représentant la liste "Mennecy Maintenant"

Monsieur MONIER remercie Monsieur GANDARD concernant le caractère professionnel de ses remarques et indique que suite au changement de logiciel du service financier de la commune, le personnel est actuellement en formation. Il est donc impossible techniquement de fournir une réponse.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 février 2001 est approuvé.

le 21 février 2001
Conseil Municipal de Mennecy du 22 février 2001
QUESTION ORALE

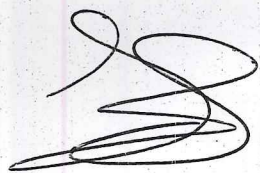
Liste "Mennecy Maintenant"
Messieurs Richard Gondard,
Conseillers Municipaux

à
Monsieur Le Maire

En décomposant votre réponse par sections,
de Fonctionnement et d'Investissement :

Depuis le 01 janvier 2001 quels sont
les montants : - Engagés
- Mandatés
- Payés

et ce jusqu'au 20 février 2001



Liste Menneux Maintenant
Richard GANDARD

le 22.02.2001

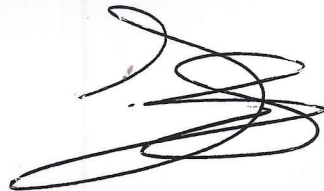
11 h 00

Complément explicatif de
la QUESTION ORALE

Posée par M. GANDARD Richard

Pour déterminer le montant des
engagements, mandatement et paiements
depuis le 01.01.2001

Il faut entendre, que ce soit en
section de fonctionnement que d'investissement,
hors reports et, plus généralement, hors
engagements pluriannuels passés avant
le 01.01.2001



OBJET : ZAC de MONTVRAIN : VENTE D'UN TERRAIN A MONSIEUR CROUILLEBOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la délibération du 25 avril 1991 créant la ZAC de MONTVRAIN,

VU le dossier de réalisation de la ZAC de Montvrain,

VU la délibération du 6 mai 1993 approuvant le PAZ et le programme des équipements publics de la ZAC,

VU la délibération du 30 septembre 1997 approuvant la modification du PAZ,

VU la délibération du 19 octobre 2000 approuvant la 2^{ème} modification du PAZ,

VU le traité de concession passé entre la Commune et la SEMESSONNE pour la réalisation de la ZAC de Montvrain et notamment son article 2.1.10.2,

VU l'article R.311.19 du Code de l'Urbanisme,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE le cahier des charges de cession relatif à la vente du lot n°004 provisoire de la ZAC de Montvrain à Monsieur Didier CROUILLEBOIS, suivant les caractéristiques et conditions énumérées sur ce document et au protocole d'accord correspondant, soit essentiellement :

- activité de la Société : garage automobiles,
- surface vendue : 3 000 m²
- prix : 300 000 F HT (soit 100 F HT / m²),
- versement de 20 % H.T. à la signature du présent document,
- le solde soit 80 % H.T. à la signature de l'acte authentique ou au plus tard dans les 2 mois suivant l'obtention du permis de construire.



ADOpte A LA MAJORITE



Joël Monier
Joël MONIER,
Maire.

OBJET : ZAC de MONTVRAIN : VENTE D'UN TERRAIN AU CABINET DAUVISSAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la délibération du 25 avril 1991 créant la ZAC de MONTVRAIN,

VU le dossier de réalisation de la ZAC de Montvrain,

VU la délibération du 6 mai 1993 approuvant le PAZ et le programme des équipements publics de la ZAC,

VU la délibération du 30 septembre 1997 approuvant la modification du PAZ,

VU la délibération du 19 octobre 2000 approuvant la 2^{ème} modification du PAZ,

VU le traité de concession passé entre la Commune et la SEMESSONNE pour la réalisation de la ZAC de Montvrain et notamment son article 2.1.10.2,

VU l'article R.311.19 du Code de l'Urbanisme,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE le cahier des charges de cession relatif à la vente du lot n°22 provisoire de la ZAC de Montvrain au Cabinet DAUVISSAT, suivant les caractéristiques et conditions énumérées sur ce document et au protocole d'accord correspondant, soit essentiellement :

- activité de la Société : un magasin de vente d'articles de sport, d'un magasin de vente de produits diététiques et d'un cabinet d'agent d'affaires,
- surface vendue : 1 100 m²
- prix : 110 000 F HT (soit 100 F HT / m²),
- versement de 20 % H.T. à la signature du présent document,
- versement de 20 % à l'obtention du permis de construire,
- le solde soit 60 % H.T. à la signature de l'acte authentique.

ADOpte A LA MAJORITE



Joël Monier

 Joël MONIER,
 Maire.



OBJET : ZAC de MONTVRAIN : VENTE D'UN TERRAIN A LA SCI DES NOTAIRES DE MENNECY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la délibération du 25 avril 1991 créant la ZAC de MONTVRAIN,

VU le dossier de réalisation de la ZAC de Montvrain,

VU la délibération du 6 mai 1993 approuvant le PAZ et le programme des équipements publics de la ZAC,

VU la délibération du 30 septembre 1997 approuvant la modification du PAZ,

VU la délibération du 19 octobre 2000 approuvant la 2^{ème} modification du PAZ,

VU le traité de concession passé entre la Commune et la SEMESSONNE pour la réalisation de la ZAC de Montvrain et notamment son article 2.1.10.2,

VU l'article R.311.19 du Code de l'Urbanisme,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE le cahier des charges de cession relatif à la vente du lot n°05 provisoire de la ZAC de Montvrain à la SCI des Notaires de MENNECY, suivant les caractéristiques et conditions énumérées sur ce document et au protocole d'accord correspondant, soit essentiellement :

- activité de la Société : bâtiment de bureaux,
- surface vendue : 3 226 m²
- prix : 322 600 F HT (soit 100 F HT / m²),
- versement de 20 % H.T. à la signature du présent document,
- versement de 20 % à l'obtention du permis de construire,
- le solde soit 60 % H.T. à la signature de l'acte authentique.

ADOpte A LA MAJORITE



Joël Monier
Joël MONIER,
Maire.

OBJET : CONVENTION PORTANT TRANSFERT DE LA PROPRIÉTÉ DU BASSIN DE TOURNENFILS AU SIARCE ET DÉFINISSANT LES MODALITÉS DE GESTION ET ENTRETIEN ULTÉRIEUR DUDIT BASSIN

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT que les communes de Mennecy et d'Ormoy ont réalisé, en co-maîtrise d'ouvrage et dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage confié au Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau (SIARCE), un bassin de rétention des eaux pluviales dit « bassin de Tournenfil »,

CONSIDERANT que les communes de Mennecy et d'Ormoy sont actuellement propriétaires du bassin de Tournenfil édifié sur les parcelles n°360 et n°361 section BD lesquelles appartiennent au domaine privé de la commune de Mennecy,

CONSIDERANT que ces communes ayant transféré leur compétence eaux pluviales au SIARCE, il convient de rétrocéder au SIARCE la propriété de ce bassin à vocation intercommunale, de le charger de sa remise en état et de sa gestion ultérieure,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire en conséquence de prévoir une convention tripartite laquelle a pour objet de fixer les modalités :

- de la reconnaissance de propriété du SIARCE sur le bassin de Tournenfil,
- de la remise en état, de la gestion et de l'entretien ultérieur du bassin de Tournenfil,
- de l'accès au bassin de Tournenfil en vue de sa remise en état et de son entretien ultérieur,

CONSIDERANT que les dépenses à la charge des communes de Mennecy et d'Ormoy relatives à la remise en état et à l'entretien ultérieur du bassin de Tournenfil, seront réglées au SIARCE au travers de participations communales versées au budget général du SIARCE,

APRES DELIBERATION,

DECIDE de rétrocéder au SIARCE la propriété du bassin de Tournenfil, de lui confier la remise en état, la gestion et l'entretien ultérieur dudit bassin,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention tripartite correspondante,

DECIDE d'inscrire les montants nécessaires à la remise en état, à la gestion et à l'entretien ultérieur du bassin de Tournenfil sur le Budget Primitif 2001.

ADOpte A L'UNANIMITE



Joël MONIER,
Maire



OBJET : EXTENSION DU RÉSEAU EAUX USÉES : RUES CHAMPOREUX, DE L'ABREUVOIR, DE LA FONTAINE ET CHEMIN DE LA MANUFACTURE. DEMANDE DE SUBVENTIONS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre le programme annuel d'extension du réseau d'assainissement eaux usées engagé depuis 1992,

CONSIDERANT que la Commune peut obtenir des subventions de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (45 % du montant HT des travaux), de la Région (10 % du montant HT des travaux) et du Département (20 % du montant HT des travaux), nécessaires à la réalisation de ce projet,

CONSIDERANT que la Commune peut obtenir de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'attribution d'un prêt à taux bonifié pour la part non subventionnée de cette opération,

CONSIDERANT que le SIARCE auquel la Commune adhère a signé un nouveau contrat de bassin intitulé « contrat de bassin confluence Seine-Essonne » pour la période 2000-2004,

CONSIDERANT le dossier technique de cette opération évaluant son coût prévisionnel à QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT MILLE Francs Hors Taxes (4 480 000 Francs HT) :

- Rue de l'Abreuvoir	537 605 F HT
- Chemin de la Manufacture	1 565 400 F HT
- Rue Champoreux	1 287 200 F HT
- Rue de la Fontaine	378 800 F HT

3 769 005 F HT

- Frais divers (maîtrise d'œuvre, installations chantier...)

710 000 F HT

COUT D'OBJECTIF

4 479 005 F HT

ARRONDI à (HT)

4 480 000 F HT

APRES DELIBERATION,

ADOPTE le dossier de ce projet ainsi que son coût prévisionnel pour un montant de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT MILLE Francs Hors Taxes (4 480 000 Francs HT),

.../...

SOLLICITE de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de la Région et du Département, l'attribution des subventions nécessaires à la réalisation de ce projet,

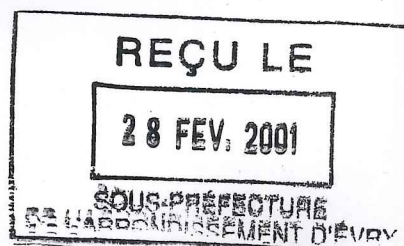
SOLLICITE de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'attribution d'un prêt à taux bonifié pour la part non subventionnée de cette opération,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif Assainissement 2001.

ADOpte A L'UNANIMITE



Joël MONIER
Maire



OBJET : DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT - EXERCICE 2001

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la Circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 27 octobre 2000 et la lettre du Préfet de l'Essonne en date du 28 décembre 2000, précisant les conditions et modalités d'attribution de la Dotation Globale d'Equipement pour l'année 2001, soit une subvention de 20 à 25 % du montant HT des travaux à laquelle ne pourront prétendre les opérations bénéficiant de financements émanant d'autres collectivités ou organismes dont le montant cumulé avec la DGE dépasserait 80 % du coût de l'opération,

CONSIDERANT que la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 28 février 2001,

CONSIDERANT que dans la nomenclature des travaux éligibles peuvent être proposés par le Service Urbanisme, Environnement & Bâtiments :

- Travaux d'aménagement et de réfection des bâtiments scolaires	884 947 F HT
- Travaux de mises aux normes dans les équipements sportifs utilisés par les scolaires	92 753 F HT
- Travaux de création ou restauration de mairies	107 105 F HT
- Opérations visant à améliorer la sécurité liée à la voirie	1 544 700 F HT
- Enfouissement des réseaux visant à améliorer l'intégration dans l'environnement	556 160 F HT
Total	3 185 665 F HT

APRES DELIBERATION,

APPROUVE le principe du dépôt de dossier de candidature à la Dotation Globale d'Equipement permettant de bénéficier de la subvention de 20 à 25 % du montant des travaux,

DIT que seront proposés les projets de travaux en faveur de la création ou de la rénovation d'anciennes classes, d'aménagement et de réfection des bâtiments scolaires, de mise aux normes dans les équipements sportifs utilisés par les scolaires, d'opérations visant à améliorer la sécurité liée à la voirie, d'enfouissement des réseaux visant à améliorer l'intégration dans l'environnement, pour un montant total de travaux de TROIS MILLIONS CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE SIX CENT SOIXANTE CINQ Francs HT (3 185 665 F HT),

DEMANDE que le meilleur taux de subvention soit appliqué à ces projets,

DIT que les sommes nécessaires au financement de ces projets seront prévues au Budget Primitif 2001 aux comptes correspondants en section dépenses, et que les subventions seront inscrites en section recettes dans le compte correspondant.

ADOpte A LA MAJORITE

REÇU LE

23 FEV. 2001

SOUS-PRÉFET
DE L'ARRONDISSEMENT DE



Joël MONIER,
Maire

ENSEIGNEMENT - EDUCATION

DEMANDE DE SUBVENTION - DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2001

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 27 octobre-2000,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

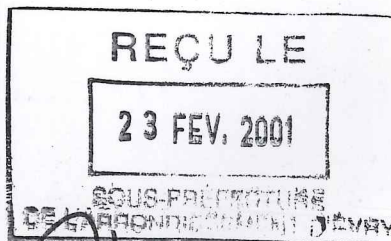
CONSIDERANT qu'il convient d'acquérir du mobilier ainsi que du matériel informatique,

APRES DELIBERATION,

SOLLICITE auprès de l'ETAT l'attribution de la dite subvention.

APPROUVE la demande de subvention au titre de la dotation globale d'équipement 2001, concernant le remplacement du mobilier d'anciennes classes (tables, bureaux, armoires, chaises, meubles de rangement) et l'acquisition de matériel informatique.

Adopté à la majorité



Joël Monter
Joël MONTER,
Maire de Mennecy.

ATTRIBUTIONS DU MAIRE EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales autorisant le Maire par délégation du conseil municipal à exercer les attributions suivantes :

- 1°) d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
- 2°) de fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
- 3°) de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- 4°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- 5°) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 6°) de passer les contrats d'assurance,
- 7°) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- 8°) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 9°) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 10) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 30 000 francs,
- 11°) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 12°) de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- 13°) de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- 14°) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 15°) d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal,
- 16°) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal,
- 17°) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal,


APRES DELIBERATION,

DECIDE de déléguer au Maire toutes les attributions énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales pour la durée de son mandat.

.../...

DIT que le conseil municipal sera tenu informé par le Maire des mesures prises dans l'exercice de sa délégation, lors des réunions obligatoires du conseil municipal, en vertu de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

ADOpte A LA MAJORITE



Joël Monier

Joël MONIER,
Maire.



DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES SYNDICATS

Le Conseil Municipal,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la séance du Conseil Municipal en date du 11 février 2001 approuvant l'installation du nouveau Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier la représentation des délégués au sein de divers syndicats,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE l'élection des délégués du Conseil Municipal au sein des syndicats désignés ci-dessous, élus à la majorité absolue au premier tour :

1 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET DE RESTAURATION DE COURS D'EAU (S.I.A.R.C.E)

Délégués titulaires : Daniel PERRET
Chantal LANGUET

Délégués suppléants : Monique GODEFROY
Sophie BERNARD

2 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION (S.I.E.P)

Délégués titulaires : Joël MONIER
Daniel PERRET

Délégués suppléants : Michel MARTIN
Alain LE QUELLEC

3 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE MENNECY (S.I.C.A.M.E)

Délégués titulaires : Joël MONIER
Daniel PERRET
Daniel BAZOT

.../...

4 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA REVALORISATION ET L'ELIMINATION DES DECHETS ET DES ORDURES MENAGERES (S.I.R.E.D.O.M)

Délégué titulaire : Daniel BAZOT

Délégué suppléant : Chantal LANGUET

5 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE LA REGION DE MENNECY ET DES ENVIRONS (S.I.E.R.M.E)

Délégués titulaires : Daniel PERRET
Daniel BAZOT

Délégués suppléants : Alain LE QUELLEC
Bernard MARTY

6 - SYNDICAT LAMOURA RIS-MENNECY-BONDOUFLE (R.M.B)

Délégués titulaires : Joëlle DAUDIN
Hervé MARBEUF

ADOPTE A LA MAJORITE



Joël Monier
Joël MONIER,
Maire de Mennecy.

